



Editorial



Faire un dossier sur l'eau à Saint Martin était particulièrement complexe, tant c'est un sujet qui

alimente les controverses, surtout quand elles touchent à l'essentiel: notre portefeuille. Les pages qui vont suivre ont donc nécessité de nombreuses rencontres et surtout une relecture par nombre d'intervenants des textes avant publication, non pas pour vous en proposer une version édulcorée, voire censurée, mais bien parfaitement instruite avec le moins d'erreurs possibles.

Mais ce n'est pas que cette importance masse de travail qui explique le retard de mise en ligne, mais bien une conjonction d'événements. Tout d'abord la panne internet dont nous avons été victimes, due, semble-t-il, à une rupture de la fibre optique qui a pénalisé à des degrés variables les opérateurs selon qu'ils transitaient en tout ou partie par celle-ci. Un technicien venu de Porto Rico a mis bon ordre à cela, mais après 32 heures de coupure..... Et bien évidemment, des fichiers étaient dans le « tuyau » tandis que d'autres étaient en attente de partir au loin pour correction. Un petit mot d'explication de la part de ces fournisseurs d'accès ne ferait d'ailleurs pas de mal. Le deuxième facteur est la longueur et l'intérêt du Conseil Territorial de ce jeudi dont certains éléments en débat intéressaient précisément ce dossier: les schémas de l'eau et de l'assainissement. C'était le premier conseil après la réélection de Frantz Gumbs à la Présidence de la Collectivité, et la personnalité de celui-ci a fortement marqué, comme nous le relatons, les débats. C'est donc avec regret que le numéro sort en retard, mais cela vous laissera tout le week-end (et la semaine diront certains qui se plaignent de son volume.....mais le lisent quand même) pour en prendre connaissance.

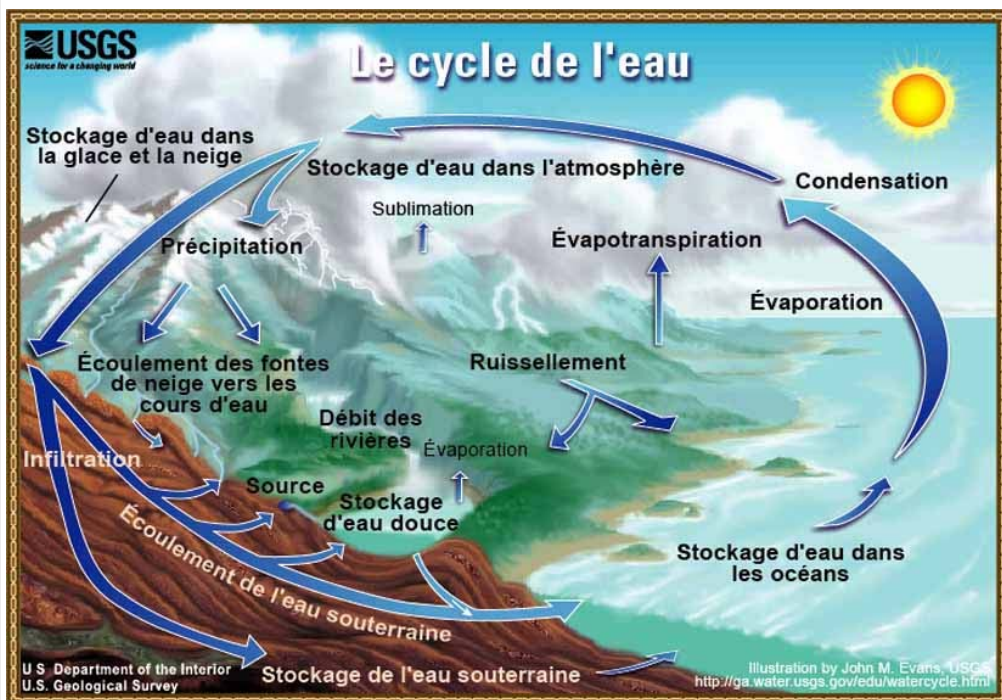
Yves KINARD

ANY WAY MARINE

www.anywaymarine.com

Gestion-Location-Vente de bateaux
Location de voiliers
Day charter ou long charter
0590 87 91 41
Marina Port La Royale

Une ressource mal partagée : l'eau



Bien avant le pétrole, l'eau est la ressource la plus convoitée et la plus problématique. En effet, sans pétrole, nous arriverons bien à inventer une autre source d'énergie. Mais sans eau, il n'y a pas de vie possible. Or, cette ressource naturelle s'épuise au rythme de notre gaspillage effréné beaucoup plus vite que la nature ne la produit. Et à Saint Martin nous sommes, sur ce point, défavorisés puisque l'eau naturelle est rare et que nous devons la produire par dessalement.

La consommation d'eau se divise en deux : l'eau bien réelle que nous utilisons pour boire, nous laver, arroser la pelouse. Et l'eau virtuelle qui est celle que, invisible, nous consommons sans nous en rendre compte, dans toutes nos activités ou aliments et dont les volumes sont affolants.

L'eau réelle.

Le cycle de l'eau alimente la vie et la grande machine thermique depuis des millions d'années. Si l'eau est présente partout, notamment dans notre corps où elle représente 60% de notre masse, elle est cependant très rarement douce et encore plus exceptionnellement potable. L'eau salée est en effet la norme puisque seuls 2,7% de la quantité d'eau disponible sur Terre est de l'eau douce, et les deux tiers sont inutilisables aisément puisque contenus dans les calottes glaciaires, les glaciers et les neiges éternelles. Le cycle est immuable, l'eau s'évapore sur les océans, les lacs, transpire de la végétation, se refroidit, les nuages précipitent, et l'eau retourne à la mer par les rivières et les fleuves ou s'infiltre dans le sol et constitue d'immenses réservoirs naturels : les nappes phréatiques et les réservoirs profonds (plusieurs centaines de mètres).

À Saint Martin, malheureusement, ce cycle qui devrait nous donner de l'eau est incomplet. En effet, l'océan et notre maigre végétation s'évaporent bien, mais la quantité d'eau que nous

recevons en échange est très faible, de l'ordre de 950mm par an en moyenne (950 l/m²). L'île, trop petite, et de faible hauteur n'arrête pas les nuages qui pourraient en s'élevant le long du relief se refroidir et précipiter. Seules certaines périodes de l'année voient ce phénomène apparaître clairement (pluies orographiques), mais l'observation montre que ce n'est pas tellement le versant au vent qui reçoit ces précipitations, mais bien la côte sous le vent (il pleut plus à Marigot qu'à Baie Orientale), au contraire de la théorie (effet dû à la faible importance des reliefs). L'eau qui tombe sur l'île ruisselle assez vite vers la mer et peu s'infiltre. Suffisamment cependant pour que dans le passé, où, sans doute, la pluviométrie était plus abondante, des sources soient alimentées par les nappes phréatiques, ce qui a permis aux premiers habitants de l'île (les Arawaks) de trouver de quoi survivre. Aujourd'hui, la réduction du régime pluvial et la pression humaine ont contribué à ce que l'eau naturelle ne soit quasi plus présente en surface. Seules l'une ou l'autre petite source subsiste dans le massif du Pic Paradis (vallée de Colombier), mais la plupart réapparaissent lors de très grosses pluies. C'est ainsi que l'on voit, par exemple, l'eau s'écouler de la colline des Jours après des pluies torrentielles vers Bellevue, ou peu après la frontière du côté hollandais. Longtemps l'eau de pluie a été récupérée dans

Suite page 2

Sommaire:

Une ressource mal partagée, l'eau.....	page 1
L'EUCDEM fabrique notre eau.....	page 3
La Générale des Eaux distribue.....	page 4
Le prix de l'eau.....	page 6
Portrait: Maxence de Blégiers.....	page 7
L'eau à Saint Martin.....	page 8
Prix de l'eau....suite.....	page 9
Communiqués, brèves.....	page 10 & 11

SXM Economique est une publication de **Saint Martin Stratégie et Développement**.

Directeur de la rédaction et éditeur: Y. KINARD

BP 1041 — 97061 Saint Martin cedex

Tel: 0690 53 69 66

Mail: sxmstrategie@wanadoo.fr

Toute reproduction, même partielle, à des fins commerciales ou publication dans un autre support ou par quelque moyen que ce soit, sans l'autorisation écrite de l'éditeur, est strictement interdite. La diffusion à titre privé est autorisée.

Régie publicitaire:

Nous consulter au 0690 53 69 66

Le SXM Economique est un magazine hebdomadaire diffusé exclusivement par internet.

Aucune copie imprimée n'est disponible. Il est totalement gratuit et peut être reçu sur simple demande à l'adresse sxmstrategie@wanadoo.fr

Suite de la page 1

les citernes dont on voit encore quelques exemples, avant qu'on les construise sous les maisons. La deuxième solution est le creusement de puits. La vie moderne a entraîné le gaspillage et le besoin dès lors de fabriquer le précieux liquide (voir les articles consacrés à l'UCDEM et la Générale des Eaux).

L'eau virtuelle.

Le concept de l'eau virtuelle est apparu il y a un peu plus de vingt ans. C'est un scientifique anglais, Tony Allan qui le premier s'avisa que derrière une simple tasse de café et ses 125 millilitres se cachait une quantité bien plus importante d'eau. Son idée était simple : on peut évidemment mesurer notre consommation en eau en chiffrant ce que l'on utilise en prenant une douche, un bain, en lavant la voiture, mais il faut aussi prendre en compte l'eau qui a servi à l'élaboration du moindre de nos produits. La pomme avant que nous la croquions a nécessité un arrosage dans le verger, un rinçage. Le steak avant d'arriver dans nos

assiettes vient d'une vache qu'il a fallu abreuver, les aliments dont elle s'est nourrie ont eux-mêmes consommé de l'eau. Cette évidence a été chiffrée par une équipe hollandaise en 2002 dirigée par Arjen Hoekstra. Ainsi la tasse de café aura réclamé pas moins de 35 litres d'eau avant de nous arriver au comptoir, un hamburger atteint 2.400 litres, le steak 15.340 litres ! Un animal de 3 ans fournit 200 kg de viande. Durant sa vie, il a consommé 1.300 kg d'aliments (blé, maïs, soja, avoine...) et 7.200 kg d'herbe. Les champs, pour assurer ces cultures, auront nécessité 3 millions de litres d'eau, l'animal aura bu 24.000 litres, son entretien aura consommé 7.000 autres litres. Ces chiffres sont évidemment des moyennes puisqu'ils peuvent varier fortement d'un pays à l'autre. Le riz par exemple nécessite 2.291.000 litres par tonne, le blé 1.334.000.

Cette analyse débouche sur plusieurs concepts. Le premier est de mesurer l'empreinte hydrique, c'est-à-dire ce que chaque habitant d'une région du globe pèse en terme de quantité d'eau consommée directement, soit en moyenne, 1000 litres par an en boisson, 100.000 litres en usage domestique, mais aussi virtuelle et là on atteint 1.000.000 de litres. Soit en moyenne globale 1.243.000 litres par habitant et par an (1.243 mètres cubes). Ces chiffres sont très variables : 702 mètres cubes pour un chinois, 2.480 pour un américain.

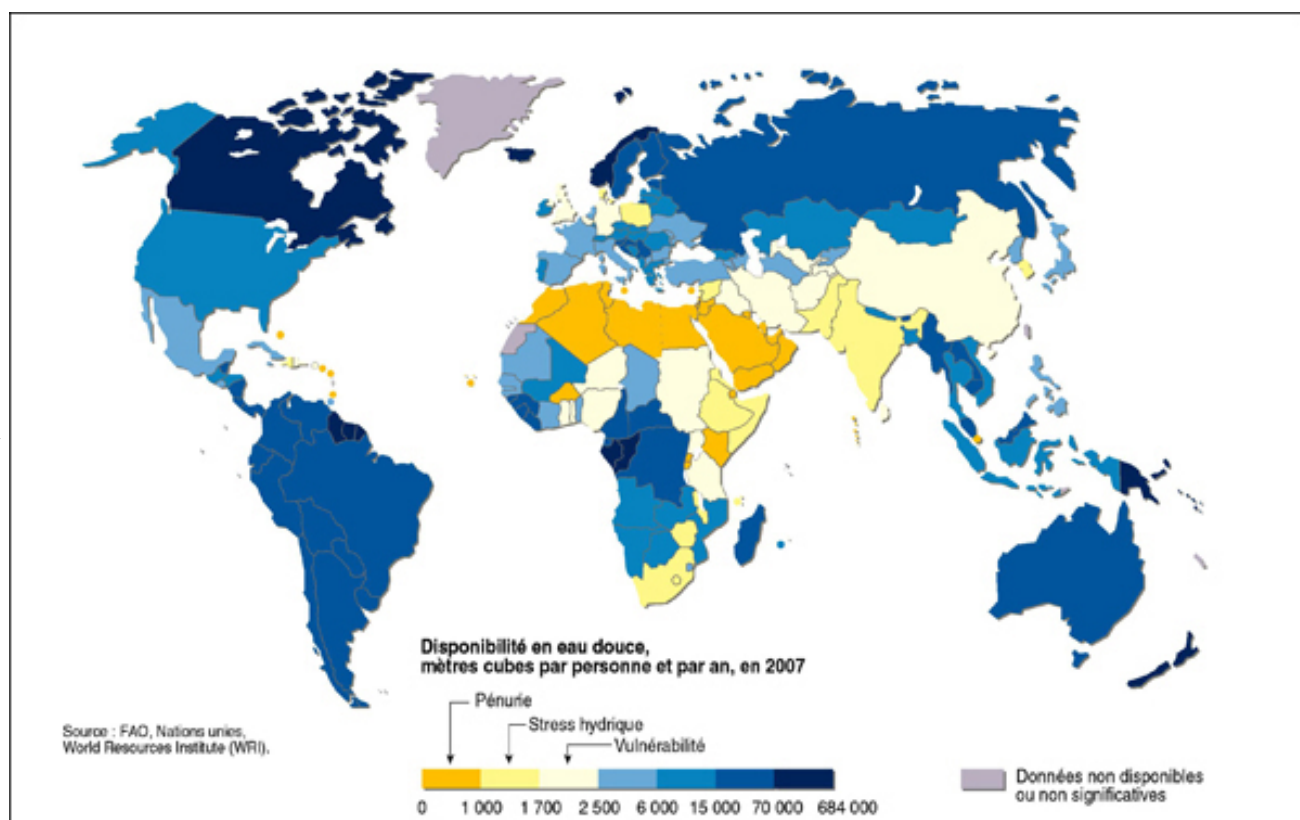
Autre enseignement : chaque produit (alimentaire ou industriel) que nous fabriquons pèse une certaine quantité d'eau virtuelle variable selon le pays. Si la moyenne tourne autour de 80 litres par dollar, aux USA on monte à 100 litres/dollar, en Allemagne ou au Pays-Bas on tombe à 50 tandis que l'Inde ou la Chine ne sont qu'à 20 ou 25 litres.

Le troisième enseignement débouche sur des concepts géopolitiques et économiques. Dans le temps, l'eau disponible localement était consommée pour la boisson, l'alimentation, pour le bétail, et restait donc sur place. Ce n'est aujourd'hui plus possible. Les bassins de population sont tels qu'il faut importer de l'eau. Paris était, et est toujours alimentée par de l'eau qui vient par canaux et aqueducs parfois longs de centaines de kilomètres. L'idée est donc de payer cette eau par une monnaie issue d'une concentration d'activités. Un état pétrolier la

paiera avec son pétrole qui ne lui coûte pas cher (Kadhafi qui faisait pousser du blé au milieu du désert grâce à ses pétro-dollars), tandis qu'un bassin comme celui de Londres et de la Tamise qui concentre 17 millions de personnes, et serait bien incapable d'alimenter en eau par ses ressources propres plus de 500.000 personnes, importe en fait de l'eau via les aliments et les produits industriels en payant grâce aux recettes générées par l'activité tertiaire (banques, assurances, etc.)

Si nous parlons dans le préambule de l'éventuelle guerre de l'eau, celle-ci pourrait bien ne pas avoir lieu dès lors qu'on a bien assimilé ce concept. En 1962, puis en 1964, Israël et la Syrie se sont affrontés en partie autour de l'eau du Jourdain. Puis Israël a compris que, plutôt que d'affronter son voisin pour des questions d'eau, peut-être valait-il mieux aller chercher son blé en Amérique où l'eau abonde, où son riz en Thaïlande elle aussi bien pourvue, réservant alors ses maigres ressources en eau pour la boisson et les usages domestiques. Autrefois, Israël était largement agricole. Aujourd'hui, 80% des aliments sont importés. Par contre, disposant d'une ressource constante, le soleil, cet état a largement mis sur les produits à forte valeur ajoutée comme les fraises ou les tomates qui sont exportées. Cette analyse conduit à la conclusion que, sur notre île, l'histoire nous a conduit dans un chemin qui, paradoxalement, se révèle très judicieux. Il est en effet aberrant de vouloir relancer une agriculture (du moins pour de la culture intensive) localement quand l'eau coûte si cher à fabriquer. Seuls quelques produits à forte valeur ajoutée pourraient être produits et exportés (comme des mangues par exemple). Par contre, et nous le disions déjà dans un précédent numéro, faire venir des salades de la Dominique qui regorge d'eau et de soleil avec moins de frais de transport que depuis la métropole s'inscrit dans cette dynamique moderne de gestion d'une ressource qui n'est pas inépuisable. Nous aurons toujours de l'eau, mais la pression humaine conduit à épuiser les nappes qui se salinisent et ne peuvent plus être exploitées en direct sans passer par des traitements plus coûteux. La pure eau douce pourrait disparaître si nous ne prenons pas conscience de notre gaspillage.

Yves KINARD



L'UCDEM fabrique notre eau.

L'histoire de l'UCDEM est déjà longue puisque depuis presque 40 ans, la société produit l'eau qui nous arrive dans les robinets. Filiale de Véolia, groupe de dimension mondiale, elle dessale l'eau de mer avant de la vendre à la Générale des Eaux, autre filiale de Véolia, qui elle-même la distribue aux consommateurs. C'est, évidemment, l'infrastructure la plus importante de Saint Martin. Petite visite en compagnie du directeur d'exploitation.

Pendant très longtemps, l'eau distribuée à Saint Martin était fabriquée par évaporation, seul procédé existant à l'époque. Des petites chaudières fournissaient de la vapeur qui passait dans des faisceaux de tubes sur lesquels ruisselait de l'eau de mer. Celle-ci s'évaporait et était ensuite condensée. Chaque unité fournissait plus de 2000 mètres cubes chaque jour, mais coûtait assez cher puisque du pétrole (lourd) était brûlé. Pour réduire un peu la facture, une partie de la chaleur dégagée par les moteurs de la centrale EDF voisine était utilisée pour une unité adaptée qui produisait environ 450 mètres cubes jour. Les contraintes d'entretien liées aux gaz d'échappement ont conduit à finalement abandonner cette solution dans la mesure où, n'étant pas permanente, elle entraînait lors des arrêts une accélération des processus de dégradation dus aux acides.

Les autres tranches n'étaient d'ailleurs pas exemptes de soucis pour à peu près les mêmes raisons, en grande partie dues à l'âge. La pression liée au coût de l'entretien, les pannes à répétition, le renchérissement du coût du pétrole, ont conduit la Commune, alors, à revoir sa position concernant l'équipement. Il fut décidé donc de construire une nouvelle usine adoptant la technologie la plus récente, et la moins coûteuse : l'osmose inverse. Commandée auprès d'une filiale de Véolia (Espagne), l'usine fut opérationnelle en 2006 et depuis elle fonctionne parfaitement bien.



Le pompage

Le pompage de l'eau de mer se fait par trois puits séparés qui vont chercher l'eau à une cinquantaine de mètres du rivage dans la baie de Galisbay (baie de la Potence). Des canalisations sous-marine de quatre vingt centimètres de diamètre sont posées sur le fond (deux par puit) et se terminent par un coude d'environ deux mètres, vers le haut. A terre, un puit reçoit l'eau



Les pompes d'alimentation

qui circule par simple vase communicant. Les pompes aspirent alors l'eau à travers une crépine pour entamer le processus par une série de filtres à sable qui éliminent la plupart des impuretés. Une deuxième série de filtres plus fins achèvent



Les filtres à sable

la protection des grosses pompes entraînées par des moteurs de plus de 450 KW (plus de 600 cv). Les pompes centrifuges à plusieurs étages



Les filtres fins

augmentent la pression de l'eau jusqu'à 60 bars avant de l'injecter dans les membranes en polymère qui vont séparer le sel de l'eau douce. Pour que l'usine fonctionne bien, les pompes doivent débiter trois fois plus d'eau que produite. Chaque unité étant capable de fournir 125 mètres



Les pompes haute pression. A gauche le moteur électrique, au centre la pompe centrifuge multi étages, à droite la turbine Pelton. Derrière, les tubes contenant les membranes pour l'osmose.

cubes à l'heure, il faut donc aspirer plus de 350 mètres cubes d'eau, les deux tiers étant rejetés et constituant la saumure. Il y a trois unités

capables donc de fournir 3.000 mètres cubes jour, deux étant en service en permanence. Une fois produite, l'eau au Ph trop fort est alors acidifiée et passe à travers une unité de potabilisation où l'acide va dissoudre des minéraux (calcium, magnésium) ce qui donnera le Ph définitif compatible avec une eau de boisson (8,2). Il ne lui reste plus qu'à passer au travers de l'unité de stérilisation constituée de puissants tubes ultraviolets et enfin à l'ajout de chlore qui va durablement protéger l'eau dans le réseau jusqu'à l'utilisateur. Des postes de chloration sont rajoutés en cours de réseau, le chlore ayant pour fonction essentielle d'empêcher la génération de la légionnelle. Après pareil traitement, l'eau à la sortie de l'usine ne contient absolument plus aucun agent pathogène. Des tests sont effectués régulièrement tandis qu'un contrôle permanent électronique assure la constance de la qualité de l'eau et des processus.

L'osmose est un procédé vorace en énergie, mais pour réduire la facture, dès la conception, des systèmes avaient été mis en place pour réduire le coût de fonctionnement. Ainsi, la pression résiduelle après passage dans la membrane est encore de 58 bars. On récupère cette énergie (42%) grâce à une turbine de Pelton accouplée sur le même axe que la pompe de mise en pression. La puissance récupérée de cette manière réduit la consommation du moteur.

Aujourd'hui, l'usine fonctionne très bien. Le Directeur d'exploitation, en homme avisé et ayant déjà vécu plusieurs épisodes cycloniques, a pris la précaution de stocker pas mal de matériel de réserve qui devrait, en principe, nous éviter les longues interruptions dues à la distance avec la maison mère. Le prix de l'eau à ce stade est raisonnablement dans la moyenne haute de ce qui se fait en Métropole, mais évidemment explicable par les surcoûts engendrés par les transports de matières premières (acides, minéraux, investissements, etc.). L'eau une fois produite est vendue à la Générale des Eaux. L'ancienne usine est progressivement démantelée, mais les hangars sont conservés en vue d'une éventuelle augmentation de la capacité de production. La consommation actuelle tourne aux alentours de 5.000 mètres cubes jour, soit en moyenne un peu plus de 140 litres par jour et par personne, ce qui est très raisonnable tenant compte que nous sommes dans un pays chaud et que le réseau n'est pas exempt de fuites. 13 personnes travaillent à l'usine.

YK

UCDEM=Union Caraïbe de dessalement eau de mer

Le panneau de contrôle.



La Générale des Eaux distribue et traite les eaux usées.

Dans la chaîne qui conduit de la mer à nos robinets, le distributeur est un maillon important. C'est même notre principal interlocuteur. Pourtant, à l'analyse, et alors que cette société est généralement chargée de tous les maux, on se rend compte qu'elle n'est qu'un des éléments qui expliquent le prix. Petite enquête pleine de découvertes.

L'origine de la distribution de l'eau à Saint Martin est à chercher dans l'après guerre et les reliquats d'usines laissés par les américains, alors installés sur ce qui deviendra l'aéroport Princess Juliana. C'est dans les années 70 que la première société du côté français voit le jour : la SOCEA. La société changera de nom, passera par SOBEA avant de devenir SOGEA, enfin Générale des Eaux, filiale de Véolia. Entre-temps, c'est l'UCDEM (1980) qui prendra le relais de la fabrication de l'eau tandis que l'ancêtre de la Générale des Eaux s'occupe de sa distribution. Deux contrats la lient pour la distribution : un contrat d'achat avec l'UCDEM, et un contrat d'affermage avec la Collectivité (précédemment Commune), tous deux jusqu'en 2020. Sa mission est donc d'acheter, transporter et facturer l'eau tout en assurant le contrôle qualité dont elle est responsable. Le réseau de distribution est long d'une centaine de kilomètres pour alimenter les 13.500 abonnés. L'eau produite par l'UCDEM est stockée dans un premier réservoir à Galisbay avant d'être envoyée vers le réservoir de Morne Valois dont la capacité de 2.000 mètres cubes est largement insuffisante pour notre consommation journalière d'environ 5.000 mètres cubes. C'est la raison pour laquelle la Collectivité, avec l'aide de l'Etat et du Feder, va construire un nouveau réservoir à la cote 150 mètres pour tenir compte des nouvelles constructions qui montent à l'assaut des pentes des mornes (celui de Morne Valois est à la cote 90m). Il sera situé tout à l'arrière de Concordia, derrière l'ancienne sucrerie. Le réseau affiche un rendement d'environ 78%, ce qui est semblable aux chiffres en Métropole. Les 22% comprennent l'eau de nettoyage du réseau, les ruptures, les quelques pertes, peu de « dérivations » illégales, celle prélevée par les pompiers et celle perdue lors des coups de pelleteuses intempestifs. La distribution de l'eau n'est qu'une partie du travail de la Générale des Eaux puisqu'elle a aussi en charge l'assainissement.

La Générale des Eaux gère pour le compte de la Collectivité la distribution de l'eau et la collecte des eaux usées ainsi que l'assainissement, mais elle n'est absolument pas propriétaire des réseaux, lesquels appartiennent à la Collectivité qui supporte donc les frais d'entretien. Or, très souvent la Collectivité a hérité de la part des lotisseurs des réseaux en plus ou moins mauvais états. La loi française réclame en effet à un promoteur lotisseur de viabiliser les terrains, mais par contre n'impose pas de respect de normes. On comprendra aisément que la règle soit très souvent de faire au minimum. Après dix ans, le lotisseur peut proposer à la Collectivité de récupérer les réseaux, mais cela ne peut se faire qu'à la condition que ceux-ci soient remis à niveau, tant pour ce qui est de la qualité que des normes. Le cas de Concordia illustre parfaitement ce problème puisque tout le quartier a été aménagé par des promoteurs privés et que bien entendu, souvent, ils ont disparu dans la nature, ou sont dans l'incapacité de satisfaire à leurs obligations. La Commune de l'époque a donc été contrainte, dans un souci de santé publique, de reprendre ces réseaux et, tant bien que mal, essayer de les remettre à niveau. Il en va de même des stations d'épuration, propriété de la Collectivité. A noter que le bilan de l'assainissement n'est guère satisfaisant : canalisations d'une section souvent

trop faible occasionnant des débordements épisodiques, inter-connexions inopportunes des réseaux pluviaux et assainissement, absence de réseaux à plusieurs endroits, stations d'épuration insuffisantes (Quartier d'Orléans) ou en panne



La mini station d'épuration du morne O'Reilly

(Pointe des Canonnières, depuis le cyclone Omar). Pour tous ces problèmes, la Générale des Eaux qui est le gestionnaire ne peut que signaler les faits et attendre la réaction des autorités, lesquelles sont bien évidemment contraintes par des questions de choix et de budget. Mais il y a actuellement une véritable volonté de prendre ces problèmes à bras le corps et les solutionner. Mais ce sont des procédures qui sont longues. A noter que le plus souvent, mais pas obligatoirement, puisque cela passe par des appels d'offres, la Générale des Eaux peut être amenée à opérer elle-même sur les réseaux, tant privés que publics. Interrogé, Monsieur Michel Papin, le Chef de Secteur des Iles du Nord, voit là une situation en tous points identique à ce qui se passe dans certaines régions en métropole. Il faut donc dépasser l'idée que nous serions une exception au milieu d'une France vertueuse. C'est la même chose partout, ce qui évidemment n'est pas une excuse. Dans les bons points, il faut mentionner certaines initiatives comme celle du lotissement (ex-municipal) de Morne O'Reilly où l'assainissement n'existant pas, la Collectivité a installé une mini station d'épuration que l'on peut voir dans le virage avant Rambaud. Ce type d'installation préfigure d'ailleurs une volonté de rapprochement des infrastructures du lieu de collecte, ce qui est moins onéreux et plus fonctionnel (moins de personnes touchées en cas de panne).

Le prix de l'eau (y compris assainissement) à Saint Martin est un sujet qui anime très rapidement les discussions de comptoir (à un endroit où justement on en boit peu), mais aussi la rancœur des hôteliers assommés par un coût impressionnant (plus de 14€ quand la moyenne sur 120 mètres cubes pour les consommateurs lambda est d'environ 7,35€, mais en fonction des tranches, on paye moins cher que cela. Voir article sur le prix de l'eau). Une recherche sur les prix moyens pratiqués en France montre qu'on tourne autour de 2,5 à 3,5€, mais certains



La station d'épuration de la pointe des Canonnières. En panne depuis le passage du cyclone Omar (problèmes électroniques et électriques) elle sera à nouveau en service en juillet.

Suite page 5 →

Suite de la page 4

endroits peuvent atteindre 6€ (certaines communes de Corse ou de montagne par exemple). Il y a plusieurs explications à cette différence. La première est qu'ici nous fabriquons l'eau par osmose (voir l'article sur l'UCDEM) et que cela a un coût. Celui-ci tourne autour de 3€ (et a diminué par rapport au précédent procédé de fabrication). De l'eau à 6€ serait évidemment extrêmement chère pour les petits consommateurs aux revenus très faibles. Depuis longtemps, la politique de la Commune a été de privilégier cette majorité de petits consommateurs (dans la tranche des 15 mètres cubes), en reportant la charge sur les tranches supérieures. Une grande partie de la population, qui dispose d'un peu plus de moyens, assure donc un accès « démocratique » à l'eau aux plus démunis. Malheureusement, cela ne suffit pas encore pour équilibrer la facture des coûts de production, distribution, et assainissement, et donc depuis très longtemps, la Commune a instauré le système des tranches que supportent, entre autres, les hôtels. C'est donc un choix dit « social » mené par la Collectivité qui fixe le prix des tranches. On peut évidemment s'interroger sur le bien fondé de faire payer très cher une eau qui va lourdement peser sur la rentabilité des principaux fournisseurs d'emplois, directs, et indirects, sur l'île.

Une autre raison pour expliquer la différence de prix tient à ce que la Générale des Eaux dépend toujours de la Guadeloupe qui a un fonctionnement très coûteux (prime des 40% de vie chère, comme tous les fonctionnaires) et bien entendu, cela se répercute ici, mais joue sur quelques centimes. La rentabilité de la société locale est dans la norme, même parfois un peu juste.

En fonction de ce coût global lié à l'eau, certains, dont des hôtels, sont tentés de faire leur eau eux-mêmes comme nous le montrons dans les autres articles sur ce thème. La réglementation française impose des normes très strictes pour la production d'une eau destinée à la consommation humaine. On ne peut ainsi fabriquer son eau soi-

même ou utiliser l'eau de pluie de la citerne sans être agréé. Ceci dit, personne ne viendra vérifier que vous le faites, et, a priori, si vous êtes propriétaire de votre maison, que vous buvez l'eau que vous fabriquez, c'est votre problème. Cela se complique si la maison est vendue, ou change de locataire. Il faut en effet séparer physiquement les circuits ou condamner carrément le réseau pluvial, car la responsabilité de celui qui a pratiqué cette installation peut être retenue en cas de problème de santé dû à la consommation d'une eau qui ne serait pas celle du réseau public. Un double réseau séparant bien l'eau qui risque d'être bue (robinets, douche), de celle pour les toilettes et les machines est toléré. Les hôtels et les endroits recevant du public sont astreints à une obligation plus draconienne. Il est en effet en principe obligatoire de se raccorder au réseau public dès lors qu'il existe. Néanmoins, on peut produire son eau et la distribuer dans l'hôtel sous deux formes. Soit en ayant deux réseaux séparés, évitant le risque d'une consommation humaine, soit en faisant agréer l'installation. Ce qui passe par une demande préalable qui doit être instruite en premier lieu par l'hydrogéologue désigné par le Préfet. Ce technicien analysera l'environnement de captage de manière à déterminer les risques de contamination et fixera les périmètres de sécurité, que le futur exploitant, au moins pour la zone immédiate, devra posséder et griller, tandis que les zones plus éloignées devront avoir des accès ou usages restreints. C'est seulement après son accord que l'on peut lancer le forage. Après, l'installation de production, même si les technologies existent, n'est pas simple. En effet, tous les matériaux en contact avec l'eau doivent répondre à des normes bien précises, l'eau en elle-même doit répondre aux critères de potabilité extrêmement sévères. Autant dire que c'est très complexe et un vrai parcours du combattant. Par la suite, il faut pratiquer les auto-contrôles, la DSDS vient régulièrement prélever des échantillons, etc.... Il faut aussi savoir que le responsable ultime en cas de défaillance (intoxication due à l'eau fabriquée soi-même, par exemple) est le Président de la Collectivité. Dès lors, il ne faut pas s'étonner que dans un souci de protection, la Générale des Eaux

qui pourrait avoir connaissance de pratiques incompatibles avec le Code de la Santé Publique, s'assure qu'il n'y a aucun risque de contamination du réseau public, y compris en démontant éventuellement le compteur (voir encadré) Il en va de même pour l'assainissement. Dès lors qu'un réseau existe, il y a obligation de s'y raccorder pour des raisons de santé publique. Par contre, en cas d'absence, on peut très bien disposer de sa propre station d'épuration ou d'une fosse septique, dans les deux cas agréée et contrôlée une fois par an.

La politique française en matière d'eau s'impose à nous comme partout ailleurs en France, et il est à noter que c'est un domaine qui, au sein de l'Europe, relève encore des compétences des états. Ceux-ci sont cependant tenus de compléter leur législation quand elle est inférieure aux préconisations de Bruxelles, mais peuvent tout à fait les dépasser. Nous ne vous surprendrons pas en vous disant que la France est loin devant en matière d'exigences sanitaires. Mais c'est aussi pour cette raison que ses entreprises comme Véolia, Vivendi, Suez, gagnent des parts de marché à l'étranger. Bien sûr, sur une île bi-nationale, cela ne fait pas notre affaire, le côté hollandais n'ayant pas les mêmes exigences de qualité ni des salaires comparables. L'absence de frontière crée des situations paradoxales. Par exemple Heavenly Water qui commercialise du côté hollandais de l'eau osmosée ne répondant pas du tout aux critères de l'eau selon le Code de la Santé français, est pourtant en libre circulation chez nous !!!! Un dernier mot pour dire que l'eau pourrait être encore plus chère à Saint Martin si heureusement l'électricité n'était pas subventionnée (elle coûte aussi plus chère à produire qu'en France, mais comme c'est encore du secteur public, l'énergie doit être ici au même prix). Et notre eau est de très bonne qualité. La preuve, depuis des années qu'il est ici, le chef de secteur de la Générale des Eaux ne boit que de l'eau du robinet (néanmoins filtrée, charbon actif, résine échangeuse d'ions pour enlever le goût du chlore). ■ **YK**



C. E. M. - Compagnie d'Expertises Maritimes
Plaisance et Avaries.

Hervé CARRA - Expert agréé

Tel 06 90 53 30 54.

Email: hcarra@me.com

Article R1321-45

(Décret n° 2007-49 du 11 janvier 2007 art. 1 XXV Journal Officiel du 12 janvier 2007)

La personne responsable du réseau public de distribution d'une eau destinée à la consommation humaine dont les limites de qualité fixées par l'arrêté mentionné à l'article R. 1321-2 ne sont pas respectées au point de conformité cité au 1° de l'article R. 1321-5 est réputée avoir rempli ses obligations lorsqu'il peut être établi que ce fait est imputable à l'installation privée de distribution ou à son entretien, ou à la qualité de l'eau que cette installation privée fournit.



La pointe des Canonnières

Le prix de l’eau (et assainissement)

Chiffres en main, analysons la facture d’un gros consommateur. Rappelons qu’il n’y a pas que les hôtels qui sont dans ce cas, malgré que ce sont eux qu’on entend le plus, pour l’unique raison que les charges dues à l’eau pèsent d’environ 6% sur le prix de la nuitée, alors que c’est très peu visible en métropole. Sont concernés aussi les marinas, les chantiers navals, les grandes surfaces, les écoles, Lycée et Collèges, etc...
Il faut rappeler tout d’abord les divers intervenants. En premier, le fabricant, ou concessionnaire, (UCDEM), qui est invisible sur votre facture puisque l’eau lui est achetée (un peu moins de 3€/mètre cube) par la Générale des

Eaux qui va assurer la distribution et la facturation pour le compte de la Collectivité. Elle prélève au passage la part qui lui revient pour le travail effectué (entretien des réseaux, coût de distribution, de facturation) et qui est appelé « fermier » (contrat d’affermage).
Ensuite, le calcul par tranche a été envisagé sur une consommation de 120 mètres cubes annuels, ce qui est la moyenne française (et la base de calcul au niveau européen. Mais ici à Saint Martin, comme c’est une île sèche, il y a une vraie culture de l’économie de l’eau, la moyenne tourne autour de 80m3/an).
Premier calcul :

Soit au total 11.800 € ou encore 11,8€/m3.
Le même calcul appliqué à un gros consommateur, par exemple un hôtel consommant 10.000 m3/an, **le prix au mètre cube est de 14,128€**

On voit donc clairement que la dernière tranche pénalise lourdement les gros consommateurs qui sont la plupart du temps des gros pourvoyeurs de main d’œuvre et de moyens financiers, d’une part par leur capacité d’investissement, d’autre part par leur clientèle porteuse de moyens financiers qu’elle dépensera sur l’île. La logique voudrait que le tarif soit dégressif comme dans tous les secteurs de l’économie en général (plus vous achetez en volume, meilleur est le prix), mais la progressivité de la dernière tranche est inversée. Or, cette tranche est de la responsabilité exclusive de la Collectivité. On comprend donc la grogne des hôteliers. Il faut cependant préciser que la distribution d’eau, dans le monde, n’obéit pas nécessairement aux mêmes logiques que l’économie en général. Il semblerait d’après nos informations que ailleurs dans le monde, et bien entendu en France, le même système de tranches soit appliqué selon une logique comptable relative aux moyens des uns et des autres. Globalement, un distributeur, qu’il travaille pour une collectivité ou l’est lui-même, doit équilibrer ses coûts. S’il distribue les 100% de ce qu’il a produit, fort logiquement il doit percevoir 100% de ses coûts. Si l’une de ses catégories de consommateurs ne paie pas suffisamment, la charge doit se reporter sur les autres. Et c’est ce qui se pratique dans le monde entier, d’après nos interlocuteurs. Mais quel est le coût réel de l’eau et dans quelle mesure, même la tranche des 120 mètres cubes est « aidée » par les très gros consommateurs ? Une dernière remarque sur les raisons qui poussent les seuls hôteliers à s’exprimer. Un chantier ou une marina refacture l’eau à leurs clients, généralement en prenant une marge. Les marinas facturent ainsi l’eau à 22€/m3 sachant donc qu’elles l’ont sans doute payée 14,12€. Mais il faut y ajouter les coûts d’installation propres à leur réseau ainsi que celui de la comptabilisation, de la facturation, de l’entretien. Le Lycée ou les Collèges ne seront jamais mis en faillite, quel que soit le prix de l’eau ! Seuls les hôteliers pourraient répercuter éventuellement le coût de l’eau sur la nuitée, donc hausser le prix du produit hôtelier « Saint Martin » dans un environnement (propreté, routes, insécurité...) qui ne le justifie pas. Conscients de cela, ils ne peuvent que le prendre sur leur marge déjà étreinte, sinon carrément inexistante.
On le voit donc, si le prix de l’eau à la sortie de l’usine est bien connu (mais sans doute déjà excessif, on pourrait faire mieux), après ce sont donc le fermier et la Collectivité qui pèsent sur le prix. La Générale des Eaux nous dit ne pas générer un bénéfice extraordinaire, tandis que l’on ne peut suspecter la Collectivité, qui vient d’ailleurs de réduire sa part de faire un bénéfice sur le dos des gros consommateurs (*au 1^{er} mai, la part distributeur pour autres organismes, qui était prélevée au profit de la Collectivité, est supprimée sur les tranches 3, 4 et 5. Malheureusement, elle est sensiblement compensée par une augmentation normale, et contractuelle, des deux autres intervenants*). Le mieux serait d’expliquer le prix réel auquel l’eau devrait être vendue à tout le monde, gros consommateurs compris.
Apparemment, d’après nos calculs, on serait aux alentours de 6,5€/m3. Tenant compte du fait que nous devons fabriquer l’eau, ce n’est pas excessif (mais cher, d’accord), mais tout le monde est-il prêt à payer ce prix ? Peut-être les moins bien fortunés hurleront-ils, mais peut-être moins si

	G des Eaux & UCDEM	Collectivité
Part production		
Tranche 1, 15mètres cubes par trimestre, donc 60 par an	1,7108	
Tranche 2, 15mètres cubes	4,3993	
Part distributeur		
Sur toute la consommation	2,5051	
Tranche 1		0,2239
Tranche 2		0,3666
Assainissement part distributeur	1,3824	
Assainissement part Collectivité		0,1123

Soit sur base d’une consommation de 120 mètres cubes par an : **7,3501€/m3** d’eau et son assainissement, hors abonnement (les chiffres ci-après sont toujours dans les mêmes conditions).

Mais un petit consommateur qui fait moins de 60 mètres cubes par an (164 litres par jour par personne, ou compteur), et sera donc dans la première tranche, achètera l’eau **5,9345€/m3**.

A ce stade, on peut voir que le choix a été fait par la Commune à l’époque, repris par la Collectivité, de pratiquer un tarif dit « social » sur la première tranche en demandant à la tranche supérieure de payer dans la mesure de moyens supplémentaires. La moyenne sur 120 m3/an donne donc 7,3501€/m3. Si l’on déduit une partie du coût de l’eau que nous devons fabriquer ici par comparaison à la France où il suffit de la capter et de la traiter après filtration, soit disons 2,5€ (sur les 3€/m3 environ qu’elle coûte ici), on arrive à 4,8501€/m3. C’est dans la moyenne haute des prix pratiqués en Métropole (mais pas le plus

haut, les prix variant de 2 à 6€). L’impact du coût de l’osmose inverse est donc un facteur explicatif important (mais pas suffisant). On peut aussi s’interroger sur le montant de 2,5051€/m3 prélevé par la Générale des Eaux (part distributeur) qui est égal à ce que l’eau coûte en moyenne en France. De même, le tarif dit « social » a ceci d’injuste qu’il est attaché à un volume et pas au niveau de moyens du consommateur. En d’autres termes, le millionnaire des Terres-Basses paie aussi 1,7108 €/m3 sur les premiers 15m3 !

Continuons vers les tranches supérieures :

	GdE & UCDEM	Collectivité
Part production		
Tranche 3, 15 m3/trimestre	6,9044	
Tranche 4, 22 m3/trimestre	7,4543	
Tranche 5, au-delà de 268 m3/an	8,9208	
Part distributeur		
Tranche 3		0,3055
Tranche 4		0,2444
Tranche 5		1,4664
Sur cette base, calculons pour un consommateur à 1000 m3/an.		
Sur les premiers 120 m3, il va donc payer		882,012
Sur les 60 suivants :		432,594
Sur les 88 suivants :		677,485
Sur les 732 restants :		7603,43
La consommation, part distributeur sur 880 m3		2204,48

Suite de la page 6

l'activité économique s'en trouve relancée, ce dont ils profiteront. Peut-être aussi qu'une eau plus chère encouragera certains à l'économiser. C'est donc un choix difficile que nos élus doivent faire, mais est-il même possible ? Toutes les pistes sont donc à explorer. Et notamment de faire un vrai tarif social pour une première tranche gratuite de 3 ou 5m3, sur base d'éléments déjà disponibles comme ceux que détient la CAF par exemple. Mais bien entendu, cela se répercutera sur les autres tranches.....car il y a une loi fondamentale en France, c'est que l'eau paie l'eau. En d'autres termes, il n'est pas possible qu'une autre taxe extérieure abonde le bilan de l'eau. ■ YK

L'eau est un sujet très sensible, n'importe où dans le monde, parce que c'est la ressource naturelle qui nous semble la plus évidente. C'est pourquoi, notre dossier est très documenté. Tous les intervenants de l'eau à Saint Martin ont été consultés : UCDEM (le chef d'exploitation), Générale des Eaux (Michel Papin, Chef de Secteur), Richard Baray (Président de l'Etablissement de l'Eau, doyen des membres du Conseil Territorial) et avec lui Pierre Aliotti (Vice Président de l'Etablissement de l'Eau, 3ème Vice-Président de la Collectivité, en charge du pôle Développement Durable) et le Directeur Technique de l'Etablissement de l'Eau, (Patrick Lentz), Mr Raymond Rozas (Technicien sanitaire,

DSDS), Philippe Thévenet (Secrétaire Général AHSM, porte parole).

La Collectivité, très consciente du problème du coût de l'eau, dont elle a hérité, s'est engagée formellement à mener un audit pour déterminer les paramètres du prix de l'eau de manière à localiser les possibilités d'intervention en vue de réduire globalement le coût pour les consommateurs (enfin, c'est l'espoir). L'engagement d'un véritable professionnel spécialiste très expérimenté dans ce domaine à la direction de l'Etablissement des Eaux est un premier pas vers plus de transparence.

Portrait:

Maxence de Blégiers. Métier: le forage

Une des solutions pour s'approvisionner en eau est de forer et aller chercher la nappe phréatique. Quasiment partout à Saint Martin, plus ou moins profondément, on peut trouver de l'eau. Nous avons rencontré le seul opérateur sur l'île, Maxence de Blégiers de la société Exofor.

Marseillais d'origine, Maxence de Blegiers a commencé sa carrière au Venezuela. Arrivé dans les années 80, et travaillant alors pour le compte d'une société bancaire Suisse qui développait un produit entre le Venezuela et la Colombie, il s'orienta ensuite vers le tourisme (élu à la chambre de tourisme et plus particulièrement à la direction de l'environnement), mais aussi la restauration et bientôt le forage un peu par hasard à la suite de la visite d'un ami, foreur lui-même. Consul de France, fondateur de l'Alliance Française sur l'île de Margarita, il resta 18 ans au Venezuela qu'il quitta à la suite de l'arrivée de Hugo Chavez et des évolutions politiques qui rendaient la vie assez compliquée. Mais il ne voulait pas aller trop loin et c'est finalement Saint Martin qui fut choisie en raison de son cosmopolitisme, mais aussi de l'existence d'un marché dans le domaine du forage. Disposant de gros matériel, grues, camions, trépan, compresseur, etc, et même de son propre petit cargo inter îles, il déploya ses moyens sur notre

île en 2005. Petit à petit il élargit ses activités autour du forage, incluant les machines de dessalement et le matériel d'assainissement, qui sont des corollaires logiques de son métier. En effet, le forage à Saint Martin donne rarement une eau de qualité parfaite directement. Le plus souvent elle est légèrement salée, voire saumâtre et il faut donc la retraiter pour disposer d'une eau parfaitement potable. Une machine à osmose inverse permet de fournir une eau de qualité pure. Parfois on peut se contenter d'une filtration et d'un passage dans une enceinte à ultra violets, mais pour à peu 90% des cas, il faut passer par le dessalement et potabilisation. Le coût du traitement osmotique dépend du degré de salinité de l'eau qui va orienter vers une machine à plus ou moins forte pression, et donc influencer le coût de l'installation. Autre complément, celui de l'assainissement. Si aucune loi en France n'impose (à titre privé) de se raccorder au réseau d'adduction, par contre, dès lors qu'un réseau d'assainissement existe, on



est

obligé de s'y raccorder. Mais il existe encore à Saint Martin des zones (Grand Case par exemple) qui ne disposent pas de réseau d'assainissement et pour lesquelles une solution de retraitement des eaux usées est indispensable. La bonne vieille fosse septique fonctionne toujours, mais selon l'endroit, elle peut ne pas être autorisée. Exofor fournit des stations d'épuration fonctionnant sensiblement sur le même principe, sauf qu'il est accéléré par brassage et oxygénation, l'eau peut ensuite être utilisée pour l'arrosage. On ne fore d'ailleurs pas que pour chercher de l'eau, mais parfois aussi pour éliminer l'eau retraitée. Le forage est aussi indispensable dans le cas d'une captation d'eau de mer. Il est en effet interdit aux particuliers et entreprises (en dehors de l'Etat ou d'entreprises fonctionnant dans le cadre de délégation de service public, ou de fermage au profit d'une collectivité) de pomper l'eau de mer et encore moins d'y rejeter les saumures. Il faut donc systématiquement forer deux trous, l'un pour pomper, l'autre pour rejeter. En dessous de 1000 mètres cubes par an, aucune autorisation n'est réclamée, au dessus, il faut signaler le pompage auprès de la DRIRE. Pour les sociétés, le seuil est à 80 mètres cubes par jour, à déclarer auprès du même organisme. Le coût d'un forage, dépendant de la nature de l'eau que l'on va trouver (et qu'on ne peut prévoir, sauf si on a déjà foré non loin). Fortement salée, forage, pompe, osmoseur, auront un coût d'environ 35.000€. Pour un gros consommateur, comme une villa avec piscine aux Terres Basses, l'installation peut être amortie en un an ou deux, en y gagnant une totale indépendance. Si l'eau est faiblement salinisée, la facture peut être divisée par deux ou trois. Exofor est donc une réponse tangible, à condition d'avoir un captage de bonne qualité débitant suffisamment, ce qui n'est jamais certain avant



Suite page 8 →

Suite de la page 7

de forer. Mais il y a toujours de fortes chances étant donnée la nature métamorphique et fracturée des roches qui, quasiment obligatoirement, contiendront de l'eau. La société est active sur Anguilla, Saint Barth, Statia, et bien entendu chez nos voisins hollandais. Ses trois activités de forage sont principalement le petit diamètre pour l'explosif, le moyen pour l'eau



(jusqu'à 150m de profondeur), et enfin le gros diamètre pour les fondations où là, on fore avant de remplir de béton progressivement et d'insérer ensuite le ferrailage. Cette manière de procéder évite les désagréments liés au battage de pieux. On peut évidemment s'interroger sur la multiplication des forages et leur impact sur le niveau de la nappe, mais il semblerait que cela ne pose pas de problème particulier à Saint Martin, pour le moment. L'eau puisée se renouvelle sans arrêt puisqu'elle percole sur les bassins versants et s'écoule alors dans les nappes plus bas avant de gagner la mer. Parfois, comme cela se passe à Bellevue ou à Cole Bay, des bancs d'argile étanche gênent considérablement cet écoulement et imposent alors de forer pour permettre l'injection des eaux usées retraitées.

La société emploie 8 personnes, dont 4 en partie française et n'a pas de concurrent à Saint Martin. Comme à peu près tout le monde, elle connaît actuellement une baisse d'activité due à la crise, beaucoup de projets étant reportés, notamment à Anguilla. Mais cela ne semble pas préoccuper Maxence de Blégiers qui est confiant dans l'avenir. ■ **YK**



L'eau à Saint Martin

L'île de Saint Martin, pas très grande ni très élevée, n'arrête que peu les nuages. Sa géologie peu favorable ne retient que médiocrement l'eau, et c'est pourquoi, outre sa position tout au nord de l'arc antillais, elle a été peu fréquentée au travers des âges, car trop sèche. Songeons qu'il y a encore quelques dizaines d'années, il n'y avait ici qu'à peine 5000 habitants. Si le boum économique a bien changé les choses, conduisant à trouver des remèdes au manque d'eau, nos anciens avaient depuis longtemps des solutions. Petit tour de l'eau à Saint Martin, depuis les solutions traditionnelles jusqu'aux plus modernes.

Nous le disions en introduction et dans d'autres textes, l'eau a toujours été rare sur Saint Martin. La nature du terrain laisse l'eau s'infiltrer profondément dans le sol. Si le contexte de roches métamorphiques est favorable à la rétention de l'eau, il ne faut pas pour cela qu'elle aille trop loin. Malgré que nous soyons pour la plus grosse partie volcanique, le magma est trop loin pour avoir des sources chaudes, et les collines ne constituent pas des réservoirs suffisants pour le phénomène artésien. Ce n'est que très rarement que l'on voit des sources. Il y en a dans le massif derrière Hope Estate, raison pour laquelle les indiens Arawaks s'y étaient installés. Plus près de nous, les premiers colons choisirent de s'implanter à Quartier d'Orléans qui était d'ailleurs à l'origine la capitale de l'île, car quelques petites sources coulaient vers ces terres fertiles. Aujourd'hui, il n'y a plus guère qu'à Loterie Farm, dans le massif du Pic Paradis que

l'on trouve une source. Active en saison des pluies, on y voit sourdre un peu d'eau assez souvent, mais on est bien loin des torrents de la Guadeloupe.

Puiser l'eau du sol est la solution que, de tous temps, l'humanité a choisi quand il ne pleut pas assez. C'est ainsi que l'on peut encore voir par-ci par-là des puits parfois très anciens.



Puit à Bellevue avec son abreuvoir circulaire.

La solution traditionnelle reste la récupération. La particularité des Tropiques étant que l'on peut rester de longues périodes sans pluies (le Carême), ou quasi, et en voir tomber en peu de temps de grosses quantités comme c'est le cas actuellement, notamment en Martinique et Guadeloupe. La citerne s'impose. L'apparition à la fin du 19ème siècle de la tôle ondulée a rendu plus performante la récupération de la pluie. Mais bien avant, les habitants de ces régions récupéraient l'eau s'écoulant du toit dans de grandes citernes dont on ne voit, malheureusement, plus beaucoup de traces chez nous. Ce témoignage du passé est souvent détruit, soit pour récupérer les matériaux, soit pour construire à l'emplacement une maison. Au 20ème siècle, les citernes sont souvent sous la maison, alors que précédemment elles étaient excentrées et voûtées. On en voit encore de belles à Quartier, à Philipsburg et à Saint Barthélemy, mais il faut commencer à les chercher.

Si, dans le temps, les gens étaient autonomes,

peu à peu une industrie de l'eau s'est mise en place. C'est ainsi que, par exemple, Justin Annicette a créé son entreprise de transport d'eau. De retour de service militaire, durant lequel d'ailleurs il fut durant 17 mois combattant en Algérie, ce Guadeloupéen d'origine, mais vivant à Saint Martin, avait une entreprise de transport. Les affaires ralentissant, il eut l'idée, il y a 25 ans, d'utiliser ses camions pour l'eau. De fil en aiguille, il acheta deux camions citernes et commença la distribution d'eau. A cette époque, il puisait l'eau dans les puits publics, par exemple celui devant l'actuel stade Vanterpool, ou encore à Grand Case. Ces puits malheureusement étaient liés aux conditions climatiques et en cas de sécheresse prolongée, l'eau y devenait rare. Il décida donc de forer son propre puit qui, depuis, alimente régulièrement ses camions avec de l'eau destinée à remplir des citernes ou des piscines.



Justin Annicette (à droite) et l'un de ses fils.

Aujourd'hui, pour avoir de l'eau à Saint Martin, il existe donc divers procédés. En premier, récupérer l'eau de pluie, ce qui est fortement conseillé puisque c'est gratuit et utilisable pour le jardin, le nettoyage de la voiture, les toilettes et même les machines à laver le linge. Certains se souviennent qu'à une certaine époque, le Maire et Conseil Municipal avaient interdit, comme en France d'ailleurs, l'usage de la citerne. Bien loin des suppositions maffieuses qui ont pu être prêtées à cette initiative, il y avait la volonté de

Suite page 9



Une petite source à Loterie Farm

Suite de la page 8

protéger le réseau public d'une éventuelle contamination induite par des dispositifs d'isolement défectueux. Aujourd'hui, la volonté est plutôt inverse. Ainsi au dernier Conseil Territorial de ce jeudi où était présenté le schéma de l'eau, des suggestions ont été faites pour introduire dans le règlement d'urbanisme l'obligation d'avoir une citerne. Mais comme nous le disions dans un autre article, il y a alors nécessité de passer par un double circuit. La deuxième solution est donc de s'approvisionner auprès d'un distributeur, la troisième de forer. Dans ces trois cas, si l'on veut utiliser l'eau à des fins alimentaires privées, il faut, de préférence, filtrer l'eau et même l'ultra filtrer via des systèmes d'osmose inverse. L'eau qui sort doit ensuite être enrichie, et on trouve dans le commerce des tablettes à dissoudre qui rééquilibreront le pH et la minéralisation.



Enfin, c'est assez futuriste, mais cela marche, ce sont les machines à fabriquer de l'eau au départ de la récupération de l'humidité de l'air. Il en existe de toutes tailles et un importateur travaille sur l'île, avec d'ordinaire des petites machines qui font une grosse vingtaine de litres d'eau par jour pour un prix unitaire intéressant (0,06€/litre) et un investissement de 1.360\$. Ce type de machine consomme généralement autour de 0,4 KW/h d'électricité par litre d'eau produit. Il en

existe de différentes tailles jusqu'à 5000 litres par jour. Comparé à de l'eau en bouteille, c'est évidemment moins cher, mais par rapport à celle du robinet, c'est évidemment considérablement plus coûteux (60€/m3 hors investissement). Le meilleur moyen d'avoir de l'eau est encore de la protéger. Il faut donc adopter des gestes citoyens pour sauvegarder la ressource. Cela passe par des robinets avec des diffuseurs ou réducteurs, des chasses d'eau modernes économes, réduire la longueur de ses douches en utilisant des pommes spéciales diffusant des brouillard (attention à ce que l'eau soit bien traitée, sinon risque de légionnelles), pour les accès publics (écoles, restaurants, etc...) mettre des robinets à retour automatique, arroser le soir plutôt que le matin, etc.... Sur une île sèche où l'eau coûte si cher, c'est une obligation. ■ YK

Prix de l'eau.....suite.

Voilà des années que le problème du prix de l'eau à St Martin est évoqué et que de nombreuses interrogations restent sans réponses. Ce dossier est d'une telle complexité et entouré d'une telle opacité qu'il est bien difficile de s'y retrouver. Entre la fabrication, la distribution, les différentes tranches de tarification, la surtaxe « communale », les parties fixes et les parties variables, l'assainissement... il s'agit d'un travail d'un véritable jeu de piste pour suivre chaque mois les évolutions de chaque poste et de chaque prix. Les diminutions annoncées sont compensées par l'augmentation d'autres postes, qui, en centimes d'euros n'attirent pas forcément l'attention. Et le résultat est toujours le même : le montant de l'addition augmente sans cesse alors qu'il était déjà prohibitif ! Si cette situation est insupportable pour les citoyens et plus encore en période de crise, on sait que le système de tarification par tranche, avec la fameuse « tranche hôtelière », contribue à ruiner notre économie hôtelière et constitue un facteur déterminant des déficits financiers ayant conduit à la fermeture de nombreux hôtels. Ce système est d'autant plus pervers que toutes les augmentations successives, parfois de faibles pourcentages, ont un impact très grave sur des montants élevés. Si 5% représentent 8 centimes pour la tranche à 1,60 euros, cela représente 42 centimes d'augmentation pour la tranche déjà astronomique de 8,40 euros ! Rien n'y a fait, et malgré le changement de mode de production d'eau plus économique, les prix

n'ont pas baissé.

Face à cette réalité et prenant en compte le prix véritablement astronomique, notamment la 5^{ème} tranche qui atteignait, hors abonnement, 13,39 euros à fin 2007, la Collectivité de St Martin a pris en 2008 la décision, bienvenue, de supprimer la « surtaxe communale ». Certes insuffisante, cette mesure constituait néanmoins un premier pas encourageant et pouvait avoir une portée positive pour tous, et notamment pour les gros consommateurs payant le prix le plus élevé. Cette mesure qui aurait dû permettre de ramener le prix du m3 de la 5^{ème} tranche à 12 euros, ce qui serait encore resté astronomique, se traduit en Janvier 2009 à un prix final de 12,92 euros soit une baisse de 3,52% seulement au lieu des 10% prévus. Comment la montagne a-t-elle donc pu accoucher d'une si petite souris ? Après un long cheminement dans les méandres complexes de la facturation, on finit par découvrir que la rémunération du distributeur a augmenté de 0,4142 euros et la part du producteur de 0,4984 euros, ces deux fournisseurs récupérant ainsi l'essentiel de l'effort consenti par la Collectivité ! Il serait tout de même bon que l'on s'assure que ces augmentations appliquées d'office sur les facturations sont bien avalisées par la Collectivité. Soit ce n'est pas le cas et il convient de régulariser la situation, et si c'est le cas, il est alors inutile de prétendre apporter des solutions aux problèmes des entreprises en reprenant, de la main gauche, ce que l'on a donné, de la main droite. ■ P.Th.

LE PETIT ÉCONOMISTE

JOURNAL ÉCONOMIQUE EN POITOU-CHARENTES



Sur www.lepetiteconomiste.com

en partenariat avec SXM

renforcez votre visibilité en Métropole
pour seulement 20 € / mois (durée libre)

Le Petit économiste, média économique en Poitou-Charentes, vous propose, grâce à un partenariat avec SXM Economique, d'apparaître sur www.lepetiteconomiste.com en rubrique internationale et ainsi de renforcer votre visibilité en métropole.

Contact :
contact@lepetiteconomiste.com



Prochainement...

V.I.P ASSISTANT SERVICES

SERVICES OFFERTS AUX SOCIÉTÉS ET AUX PARTICULIERS

SERVICES OFFERTS

- * Paiement de factures
- * Achat et livraison des courses.
- * Achat des tickets cantine.
- * Récupération des enfants de l'école.
- * Recouvrement des loyers.
- * Prendre rendez-vous à l'ambassade US.
- * Dépôt et récupération à la blanchisserie.
- * Récupération et dépôt de chèques.
- * Traductions.
- * Publipostage.
- * Récupération et dépôt de courrier
- * Entretien de Maison/ Villa.

Nous assurons en plus, du secrétariat à domicile. (Dont vous ne paierez que les heures effectives de travail).

Tél: 0690 56 83 41/ 0590 27 15 50
Email: vip.assistant@yahoo.fr

Communiqués:

Daniel Gibbs répond:

En réponse à l'article paru dans ces colonnes (dans le n°8) sous la signature du Bureau de la Délégation de la CCI de Saint Martin, *(lui-même en réponse à un article paru dans le Saint Martin's Week, ndlr)*, le Vice Président Daniel Gibbs tient à préciser que ce n'est nullement lui qui a élargi le Comité de Pilotage, et encore moins irrégulièrement, mais bien à la demande du Président Frantz Gumbs suite à une réunion ou tous les intervenants étaient présents, dont ceux qui aujourd'hui lui font procès dans cet article. Et tout le monde était d'accord. Il s'agit donc d'une présentation erronée de la réalité par le signataire de cet article.

Déménagement des bureaux de l'Inspection du Travail.

Les locaux, fermés du 6 au 12 mai, rouvriront normalement au public le 13 mai à la nouvelle adresse:

Inspection du travail
20 rue de Galisbay
97150 Saint Martin
0590 29 02 25

Fête à Saint Louis

L'Association « The Culture Women Association of Saint Louis » en collaboration avec l'association « Rambaud-Saint-Louis Fête » invite la population à la fête de Rambaud Saint Louis le dimanche 17 mai. Une cérémonie religieuse aura lieu à 8h avec le Pasteur Eugène Hodge, suivi des différentes manifestations culturelles et traditionnelles.

Associations subventionnées, faites-vous connaître! 2ème rappel!

Dans le cadre d'une gestion stricte des fonds publics, le Président de la Collectivité rappelle: Conformément à la convention qui les lie à la Collectivité, toutes les associations bénéficiant de subventions, feront prochainement l'objet d'un contrôle par la direction d'évaluation des politiques publiques. Ce contrôle sera effectué par les agents du service, conformément à l'article 7 de la convention-cadre de partenariat signée par elles. Une convocation leur sera adressée à cet effet. Il est précisé que les associations qui ne se seront pas faites connaître auprès de nos services, et qui ne seront pas contrôlées, **ne pourront pas être subventionnées.**
 Contact: Mme Quinness Sidhwa,
 Tél: 0590 52 86 89

Les brèves:

Conseil Territorial du 7 mai.

L'ordre du jour de ce premier conseil, après la réélection mardi du Président Frantz Gumbs, était copieux. C'est sans surprise, et même avec une voix de plus qu'en août 2008, que le Président, cette fois indiscutablement élu, a ouvert la séance. Après le protocole et les formalités d'usage, il a pris la parole avec un discours fort, sans langue de bois, trahissant ainsi à quel point il a été blessé par la fronde de quelques conseillers, qui, pour avoir soulevé un point fondé, (puisque la Justice leur a donné raison), n'en ont pas moins pénalisé la Collectivité. Personne ne sort grandi de cette manœuvre, sauf peut-être Frantz Gumbs, réélu et conforté. Voici son discours:

« Mesdames et Messieurs, Chers Collègues, Je souhaite la bienvenue parmi nous à Mr le Sénateur ainsi qu'à Mr le Président du CESC.

Le Conseil Territorial de ce jour est réuni sur un ordre du jour prévu le 24 avril. Ce Conseil a dû être reporté parce que certains, méconnaissant la notion de Fair Play, n'admettent jamais la victoire de l'autre et font croire que si l'autre a gagné, c'est parce qu'il a triché.

Je réaffirme ici que l'élection du 7 août dernier n'avait pas été volée, encore moins achetée. Et lorsque je lis dans la presse du 22 avril dernier *(article de A. Richardson dans le Saint Martin's Week, ndlr)* « le groupe de la majorité fonctionne sur un système né avec l'arrivée au pouvoir de LC Fleming en 2007, qu'il est temps d'abolir. Tout est contrôlé, calculé, dirigé », cela veut-il dire Mr Richardson qu'aucun des 15 membres de cette majorité n'est libre de sa pensée, qu'aucun de nous n'est capable de réfléchir par lui-même, que nous avons tous été acheté? Qui est-ce qui insulte qui et qui est-ce qui insulte l'intelligence de qui en tenant de tels propos? Qui est-ce qui insulte l'intelligence du peuple en votant et en faisant voter, en août 2008, pour son adversaire de toujours, alliée circonstanciel d'un jour? En réalité, chacun devrait analyser ce qui, au fond, motive son action politique, ou alors, mieux cacher cette motivation, surtout si on s'amuse à lancer des pierres en se cachant derrière un mur de verre translucide.

La haine permanente, la critique systématique, l'insulte gratuite n'ont jamais constitué un programme politique, et lorsque je lis dans la même presse: « cette 2ème condamnation devrait les faire réagir ». Oui, nous avons tous réagi avant-hier mardi 5 mai, en étant encore plus fort et plus déterminé que jamais à poursuivre le travail entamé, au bénéfice du plus grand nombre de nos concitoyens. Lorsque je lis enfin: « la politique, c'est du sérieux et on se doit d'apporter respect et résultats à ceux qui nous ont élu ». Ce n'est sûrement pas vous, ni certains de vos amis, qui apportez ni respect et encore moins de résultats, à ceux qui vous ont élu. Je réitère ici mes remerciements à tous les élus qui ont assumé sans faille et sans faiblesse toutes leurs responsabilités. Je

renouvelle mes remerciements aux personnels qui dans leur très grande majorité sont honnêtes et loyaux sur le plan professionnel. Je remercie enfin la population pour sa patience et son intelligence, ainsi que les très nombreux témoignages de sympathie et de soutien à ma personne. J'y suis très sensible et j'espère les mériter. Au cours de cette session, nous aurons à examiner plusieurs points qui ont fait l'objet de débats publics par médias interposés. D'aucuns nous diront pourquoi maintenant, prenons le temps. D'autres nous diront pourquoi si tard, pourquoi tant de retard. Il nous appartiendra de distinguer l'essentiel du détail, en restant bien conscients du fait qu'aucune loi faite par l'homme n'est jamais inscrite dans le marbre. Nous débattrons aujourd'hui, nous adopterons des dispositions. Nous prendrons le temps d'évaluer leurs fonctionnements et nous ajusterons, le moment venu, ce qui doit l'être.

En dehors de l'action propre de la représentation élue, se déroulent sur le territoire, des Etats Généraux pilotés par l'Etat. Je vous propose d'organiser, dans les prochaines semaines, un débat visant à apporter notre contribution à ces états généraux. Et puisque l'occasion de débattre nous est ainsi donnée, j'annonce ici que je réponds favorablement à la demande de débats formulée en décembre dernier par l'opposition. La convocation vous parviendra dans les tous prochains jours. »

Comme on le voit, un discours très musclé qui a laissé un peu sans voix A. Richardson pas préparé à une pareille charge et qui s'en est tenu à son discours prévu. Louis Mussington de son côté a pris la parole, mais a plutôt donné l'impression de vouloir montrer sa différence au sein de l'opposition, y allant de ses félicitations au nouveau Président.

Durant la séance, très longue, puisque commencée à 10h20, interrompue à 13h20 et reprise au finish à 16h, les moments de tensions ont été fréquents. D'emblée, le Président proposait de modifier l'ordre du jour: les deux premiers points étaient supprimés dans la mesure où les experts fiscalistes prévus n'étaient pas là pour répondre à d'éventuelles questions. Dans le même ordre d'idées, c'était alors au tour de Alain Richardson, au nom de l'opposition de faire valoir qu'en l'absence de la Présidente de l'Office de Tourisme, une fois de plus (sic) absente, il demandait le retrait des deux points concernant les statuts de l'EPIC Office de Tourisme et son budget. Il ne fut pas suivi, malgré une argumentation trop longue au goût du Questeur (Richard Baray), ce qui lui valut un rappel à l'ordre.

Par la suite lorsqu'on aborda les points portant sur la présentation du schéma d'assainissement et de l'eau par le technicien, le Directeur de l'Etablissement de l'Eau, Patrick Lentz, Alain Richardson s'interrogea sur la dénomination du nouveau réservoir qui va être construit au-dessus de Concordia, et fort malheureusement toujours nommé Réservoir du Mont des Accords, alors qu'il n'y est pas du tout. Or, le projet initial, s'il prévoyait bien une construction sur le Mont des Accords, a profité d'une généreuse donation d'un autre terrain de la famille Fleming pour y déménager. Dans la mesure où une route, on le sait bien, finit toujours bien par viabiliser des terrains environnants, le conseiller de l'opposition laissa clairement suspecter une possible entente entre cette famille et la Collectivité. Ce qui eut le don d'énervé prodigieusement Frantz Gumbs. S'en suivit un échange verbal très violent que même le Questeur renonça à interrompre, mais sanctionna fermement ensuite.

Nous aurons sans doute l'occasion de revenir plus en détail sur les schémas qui ont été proposés, et acceptés, à cette occasion. ■ YK



Reprographie de plans
 d'après originaux
 ou fichiers informatiques (PDF, DWG, DWF)
 du A4 au A0 et même plus...
 (largeur 90 cm)
 80 gr blanc mat ou calque.

Tirage couleur Grand Format
Copie Service
Cartes de Visite
Flyers
Brochures
Affiches
Tickets
Carnets ...

RAPIDO PRINT
 Copy Service & Imprimerie

Howell Center
 Marigot - Saint Martin
 Contact : Sylvie
 Tél. : 05 90 87 75 17
 Fax : 05 90 87 98 00
 PAO :
 crealizes@domaccess.com
 PLANS :
 rapidoprint@mac.com

Communiqués:

LA PRÉFECTURE DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN COMMUNIQUE :

A la veille des examens et des départs en vacances, le Préfet Délégué invite tous les administrés à vérifier qu'ils sont bien en possession d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité. Dans la négative, il est impératif de déposer la demande de carte nationale d'identité ou de passeport à l'hôtel de la collectivité **au moins DEUX MOIS** avant la date de l'examen ou du départ. Par ailleurs, il convient de préciser que la demande de renouvellement d'une carte nationale d'identité, ou d'un passeport, peut être déposée dans les six mois précédant l'expiration du document, afin de permettre aux services de l'Etat d'étaler dans le temps la délivrance des titres, et satisfaire ainsi les besoins des usagers.



CQP, c'est parti....

Après trois ans de travail, le Certificat de Qualification Professionnelle pour agent de maintenance, la formation se réalise enfin. En effet, pendant trois ans de réunions, déplacements, projets, rencontres et attentes de décision des institutionnels, le président de Métimer Bulent GULAY, ce matin a annoncé la bonne nouvelle. Lors de la dernière réunion entre la directrice de Greta Mme Dominique MOUNIN et le responsable du centre Mr Maurice TELCHID ont décidé de mettre en route cette formation tant attendue à compter du 1^{er} Juin 2009.

La Greta a déjà plusieurs candidats inscrits et une sélection sera faite après les épreuves suivantes ;

18 Mai 2009 – Evaluation Orale

20 Mai 2009 – Evaluation écrite

01 Juin au 12 Juin 2009 - Les candidats retenus seront accueillis par des professionnels en qualité de stagiaires pour l'évaluation en milieu de travail.

Par la suite du 15 Juin au 04 septembre les 12 candidats retenus suivront 12 semaines de formation suivant le référentiel mise en place par la Fédération des Industries Nautiques.

Un petit rappel sur cette formation de Agent de Maintenance Polyvalent.

QUI EST UN AGENT DE MAINTENANCE DE BATEAUX DE PLAISANCE

Il assure l'entretien et la réparation des bateaux de plaisance ainsi que les opérations de dépannage technique des plaisanciers. Pour cela, en véritable généraliste, il a également des connaissances en mécanique, en accastillage, en électricité ou en

plomberie. Il commande les pièces, manutentionne, démâte, re-mâte les bateaux, réalise le réglage du gréement dormant et courant. Il est capable d'exécuter les nœuds les plus courants, il entretient, vérifie, monte, démonte, règle l'accastillage en général. Il réalise les réparations et l'entretien des coques polyester et peut opérer des branchements électriques simples. Il vérifie le bon fonctionnement général du bateau à partir d'une check-list ainsi que la conformité du matériel de sécurité. Il a également un rôle commercial en établissant des devis de réparation et en conseillant le client. Polyvalent, il apprécie effectuer les tâches variées et non répétitives. Il aime le travail en extérieur, il maîtrise les termes techniques liés au secteur nautique. La sécurité est pour lui primordiale et il est particulièrement soigneux.

Si la personne se reconnaît dans ce personnage inscrivez vous au plus vite auprès de la Greta de Saint Martin – Lycée polyvalent des Iles du Nord tél : 0590291253 e-mail :

greta@lyceedesilesdunord.fr

Les sociétés susceptibles d'embaucher les agents de Maintenance sont les chantiers, les marinas, les bases nautiques proposant les sports voiles et mécaniques, les écoles de voiles, les shipchangers et bien sur les bases de location de bateaux de plaisance.

QUI PEUT S'INSCRIRE ?

Elle est ouverte à tout le monde quel que soit son âge.

Il faut avoir beaucoup de motivation et d'aptitude pour pouvoir suivre le niveau élevé de la formation, car le CQP est européen, et permet d'ouvrir le chemin des entreprises de haut niveau.

Il s'agit d'une formation « Professionnelle » et non pas extra-scolaire

Ceux qui travaillent actuellement dans une entreprise sans qualification et qui voudraient évoluer vers un poste de technicien peuvent aussi bénéficier de la formation.

COMBIEN DE POSTE ?

Une vingtaine de personnes seront pré-sélectionnés pour le premier stage, ensuite Il n'y aura que 12 candidats retenus pour suivre l'ensemble de la formation

QUEL EST SON COÛT ?

Il s'agit d'une formation de 1400 heures sur un délai environ d'un an.

Les 600 heures seront dans des entreprises spécialisées et 800 heures dans la formation chez GRETA. La formation a une valeur d'environ de 6000 euros par candidat, mais elle est prise en charge par la Collectivité au moment de transfert des compétences par la région. Donc les candidats n'ont rien à déboursier.

Y AURA-T-IL UNE INDEMNISATION POUR LE CANDIDAT ?

Chacun des candidats doit étudier son cas suivant sa situation sociale. ANPE peut-être

consulté pour les chercheurs d'emploi. Il est fréquent aussi que l'entreprise prend en charge son salarié qui veut voir évoluer vers un poste plus professionnel et finance le salaire pendant les 800 heures de formation dans le centre et continue de l'employer pendant les heures de stages en entreprise. C'est déjà une excellente opportunité. Les candidats devront aussi faire preuve de bonne volonté. Greta est en mesure de donner toutes les informations à ce sujet.

Y EN AURAIT-IL PLUS TARD ?

En principe non. Pas avant trois ans en tout cas. Les prochaines formations prévues seront pour des spécialisations comme Voilerie et Sellerie, Accastillage et Gréement, l'agent en Froid. Par la suite Mécanique, Electricité et électronique, Plomberie, Soudure sont en projet.

C.Q.P. PEUT-IL ME DONNER UN TRAVAIL ?

Les professionnels de la mer sont à la recherche du personnel compétent. Les 1400 heures de stage et formation étalés sur un an devraient suffire à obtenir une bonne base de compétence pour le candidat. Le certificat est délivré par un jury qui se déplace de la France, et conçu des professionnels de haut niveau. Si le candidat obtient son certificat auprès de ce jury de la Fédération des Industries Nautique, ce qu'il a un bon niveau. Par expérience, la plupart des candidats sont embauchés dès la fin de la formation par des entreprises qui les ont acceptés pour le stage. Le certificat est européen donc le candidat peut aussi solliciter les entreprises françaises et européennes.

QUI SONT LES PARTENAIRES DE LA FORMATION ?

En premier plan Catherine LEGOFF de la Fédération des Industries Nautiques qui a agréé Greta Saint Martin en centre de formation. Ensuite Greta par son directeur de l'époque Mr Philippe BON, qui a fait des efforts financiers énormes pour mettre le centre au niveau exigé par la FIN. Ensuite la COM qui a tout fait pour obtenir le budget de la Région dans les personnes de Daniel GIBBS et Pierre ALLIOTI, Métimer par son président Bulent GULAY qui est aussi garant des principes de la FIN en tant que le co-ordinateur désigné sur SXM. Bien d'autres personnes travaillent sur cette formation avec beaucoup d'attention notamment ANPE, Les formateurs de Greta, et Les professionnels de la Mer.

QUELLE EST LA DATE DE LIMITE D'INSCRIPTION ?

La date limite d'inscription est fixée au Vendredi 15 Mai à midi.

Envoyer le plus vite possible votre demande sur papier libre avec vos coordonnées à Greta ou téléphonez au Lycée polyvalent des Iles du Nord tél : 0590291253 e-mail :

greta@lyceedesilesdunord.fr.



Scoobicat, catamaran de 11m a été construit à Saint Martin sur une idée (et réalisation) de Dennis Berridge, plans de Yves Kinard, pour Marine Time où il est en exploitation pour des sorties à la journée.

Plus de renseignements:
marinetime@wanadoo.fr
Tél: 0590 52 02 53

MOTIVEZ VOS EQUIPES ORGANISEZ UNE SORTIE EN CATAMARAN AVEC VOS COLLABORATEURS !

Notre expérience nous l'a prouvé plus d'une fois : passer toute une journée à bord d'un de nos catamarans renforce la motivation, dynamise les collaborateurs et augmente la rentabilité de l'équipe !

Anyway Marine vous propose des sorties privées à la journée avec capitaine à la destination de votre choix.

Votre catamaran vous est réservé en privé pour une journée de détente, dans un cadre naturel, loin de tous les soucis, à la découverte d'une île déserte avec des plages de sable d'or et le monde merveilleux sous-marin que vous pourrez explorer grâce à nos équipements de snorkelling. Il est possible de louer plusieurs bateaux pour organiser des régates entre vous. Vous pouvez aussi offrir une sortie à vos clients, ou organiser des journées de travail et des séminaires sur plusieurs jours avec vos prospects en toute convivialité.

N'oubliez pas que cette opération vous permet également de déduire les frais engagés dans votre déclaration fiscale.

CATAMARAN DE

38'- 41' :

10 à 14 personnes

800 euros

CATAMARAN DE

47' :

10 à 24 personnes

1000 euros

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Destination (au choix) :

Tintamarre + Ilet Pinel ou Anguilla

Départ : 7h45 de la Marina Royale à Marigot

Retour : 17h45 à la Marina Royale à Marigot

Nos tarifs comprennent : le capitaine, les assurances, le plein d'eau, le carburant, le matériel de snorkelling.

Nos tarifs ne comprennent pas : les taxes, clearances et repas

ANYWAY MARINE - Marina Port La Royale
Demandez Caroline – 05.90.87.91.41 ou 06.90.88.17.88
www.anywaymarine.com - anyway@wanadoo.fr